

Réseau Chaleur Centrale Photovoltaïque

Contexte : Le réseau chaleur et la chaudière bois sont entrés en fonction en 2012, une extension du réseau (Viol/Piscine borderie) a été réalisée en 2014.

Objet de la délibération : Création d'un champ solaire de 1500 m² destiné à réchauffer l'eau de retour du réseau de chaleur, sous maîtrise d'oeuvre de la ville ; et un avenant : délégation confiée à Cofely pour créer et exploiter une centrale de cogénération et s'engager au rachat des calories produites par le champ solaire.

Moyens mis en œuvre : La ville investit dans le champ solaire pour environ 1,5 million d'euros. Cofely réalise l'investissement (2 M) dans la centrale de cogénération et exploite cette centrale dans le cadre de la délégation de services publics.

Opportunités : Financement ADEME 70%. Accord du délégataire Cofely pour racheter les calories produites par le champ solaire et participer ainsi au financement de l'installation en contrepartie de la réalisation et l'exploitation d'une centrale de cogénération pendant 12 ans à un tarif préférentiel de vente à EDF.

Modes ou méthodes de réflexion de la municipalité:

Fin 2013 : Demande subvention ADEME pour la conduite d'un Avant Projet Sommaire (APS) afin d'étudier la possibilité de créer un champ de capteurs solaires pour réchauffer l'eau de retour dans le réseau chaleur, Cet APS est confié à la Sté Tecsol.

06 2014 : La situation semble bloquée. Les contacts pris avec l'ADEME confirment les réserves de Cofely. Une étude complémentaire est engagée, elle porte sur un Avant Projet Définitif (APD), La réalisation est confiée à la société Gyrus.

Fin 2015 : Le projet nous revient tout ficelé en commission municipale pour un vote en conseil municipal 2 semaines plus tard.

Calendrier du projet/Calendrier de la consultation et décision soumise au conseil municipal

Entre fin 2013 et décembre 2015, rien n'a filtré, les études conduites par les sociétés Tecsol et Gyrus n'ont pas été publiées et n'ont fait l'objet d'aucune présentation en commission et au conseil.

Décembre 2015 : Nous avons 2 semaines pour appréhender l'ensemble du projet, recueillir des infos complémentaires, nous forger une opinion, construire notre argumentaire et déterminer notre vote,

Groupe accompagnement des élus :

Il est malheureusement soumis aux mêmes contraintes de temps. Difficile dans ces conditions de se forger une opinion précise devant l'ampleur des informations et leur niveau d'incertitudes. Le groupe nous a aidés à fixer une stratégie et une consigne de vote.

Expression et vote des élus LVC en conseil municipal :

Questions techniques précises : sur le lieu d'implantation du champ solaire (zone inondable), sur les nuisances de la cogénération en terme de bruit de champ électro magnétique et de sécurité des lieux, sur le plan de financement de la délégation de service public.

Avis contrasté sur l'ensemble du projet. Accord sur le fait d'introduire une production de calories avec le champ solaire. Mais fortes réserves sur le système de cogénération qui fonctionne avec une source d'énergie non renouvelable ayant pour effet de baisser le rendement du réseau par la biomasse. Au final un projet confus, qui envoie des messages contradictoires.

Vote Pour afin de peser sur la mise en œuvre du projet et son contrôle.

Communication presse site

La Mée et l'Eclaireur ont publié un dossier sur le sujet. Nos argumentaires sont disponibles sur le site.